

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 32

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

14 décembre 2018

Date d'affichage :

27 décembre 2018

L'AN deux mille dix-huit, le **20 décembre**, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 14 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, CERLES, Mmes CHAMPEL, DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. ROUX, Mme SANNAT, M. VERMOREL

ABSENTS :

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à José DUBREUIL

M. Jackie DIOGON, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Jacques LAMY

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Agnès MOLLON

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal

absent

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Serge BIONNIER

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DECEMBRE 2018**

QUESTION N° 26

OBJET : Archives municipales – Don des archives du Comité de Jumelage de Riom à la Commune

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 5 décembre 2018.

Le service des Archives municipales a vocation à collecter, classer, conserver et communiquer les archives publiques, c'est-à-dire produites par les services municipaux dans l'exercice de leurs fonctions mais aussi d'enrichir le patrimoine historique de la commune par la collecte d'archives privées.

Certaines associations, par l'ancienneté de leur création, la qualité de leurs membres fondateurs, leur notoriété, nombre d'adhérents, leur actualité, la valeur symbolique de leur engagement marquent l'histoire de la ville.

Le Comité de Jumelage de Riom répond à plusieurs des qualités évoquées. Actes symboliques de la réconciliation d'après-guerre, dès le milieu des années 1960, des échanges scolaires virent le jour avec la ville allemande de Nördlingen, qui aboutirent en 1969 au jumelage de Riom avec son homologue bavaroise.

L'année 2019 sera donc celle du cinquantenaire de ce jumelage, et c'est à cette occasion que le Comité de jumelage a proposé le don de ses archives à la commune afin qu'elles soient conservées, étudiées et mises en valeur au service des archives municipales. La période s'étend des années 1960 à 2000.

Ce don constituera le premier élément d'une collecte des fonds à caractère remarquable d'associations riomoises et viendra enrichir le patrimoine écrit de la commune.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **accepter la proposition de don, formulée par le Comité de jumelage, de ses archives au service des Archives municipales,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette proposition.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 20 décembre 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL